

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°191

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2019

L'AN deux mille dix neuf, le 20 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 14 novembre 2019, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KOUAME Akoua Marie, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, KADDOURI Nourredine, ZORGANI Mourad, SANON Guillaume, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya.

Excusés :KARROUMI Sofienne,TLILI Mohamed Fathi, KAMALA Kilani, AISSAOUI Djamila .

Représentés par :

Madame Danielle MARINO

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Eric PLEE

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Rachid ZAÏRI

Monsieur Daniel GARNIER

Madame Nadia LENOURY

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Roland CECCOTTI-RICCI

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction Achats et
Commande Publique/Commande Publique

OBJET : Fourniture de titres de transport et prestations annexes pour les personnels et élu.es pour les années 2020 et 2021. Approbation du projet d'accord-cadre.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L2124-1, L2124-2 et L2125-1-1°, R2162-7, R2162-9, R2162-13 du Code de la commande publique ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant que l'accord-cadre relatif à la fourniture et à la gestion des titres de transport et des prestations annexes destinés aux élu.es et aux agents de la ville arrive à échéance le 28 février 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu par conséquent de relancer un accord-cadre pour répondre à ces besoins ;

Adoption à l'unanimité par 38 pour

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'accord-cadre relatif à la fourniture et à la gestion des titres de transport et des prestations annexes destinés aux élu.es et aux agent.es de la ville, passé sur appel d'offres ouvert, pour une période allant du 2 mars 2020 ou à défaut à la date de notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2020, et renouvelable trois fois par reconduction expresse pour une période d'un an, soit une date de fin au plus tard le 31 décembre 2023.

Il est alloti de la manière suivante :

Lot n° 1 : Fourniture et gestion des titres de transports aériens, ferroviaires et de prestations annexes destinés aux agent.es et aux élu.es de la Ville d'Aubervilliers, dans le cadre de l'accomplissement de leurs missions

Lot n° 2 : Fourniture de titres de transports aériens pour les personnels communaux et leur famille sous conditions législatives

Les dépenses afférentes seront traitées à prix unitaires qui s'appliqueront aux quantités réellement exécutées, dans la limite des montants annuels définis comme suit :

Lot n° 1 : Montant minimum : 2 000 € HT

Montant maximum : 50 000 € HT

Lot n° 2 : Montant minimum : 20 000 € HT

Montant maximum : 75 000 € HT

La Ville n'est engagée, pour chaque lot, que sur le montant minimum annuel.

AUTORISE Madame la Maire, consécutivement à la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en fin de procédure, à signer pour chacun des lots l'accord-cadre avec les opérateurs économiques ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses.

Reçu en préfecture le : 22/11/19

Publié le : 22/11/19

Certifié exécutoire : 22/11/19

La Maire,

Mériem DERKAOUI



